

**PRESTATION DE BLANCHISSAGE DE LINGE  
POUR LE GHT BOURGOGNE MERIDIONALE**

**Consultation n°2026AO98013**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**(RC) commun aux 2 lots**

**Lot 1 : Prestation de blanchissage de linge pour le CH Belnay à Tournus**

**Lot 2 : Prestation de blanchissage de linge pour le CH Mâcon**

**Date limite de réception des offres : 07/09/2026 à 12h00 (heure de Paris)**

# SOMMAIRE

|      |                                                                     |   |
|------|---------------------------------------------------------------------|---|
| 1.   | Dispositions générales .....                                        | 3 |
| 1.1. | Objet de la consultation.....                                       | 3 |
| 1.2. | Procédure applicable.....                                           | 3 |
| 1.3. | Allotissement .....                                                 | 3 |
| 1.4. | Type, forme, nature et montants .....                               | 3 |
| 1.5. | Classification .....                                                | 3 |
| 1.6. | Phases, tranches, PSE .....                                         | 3 |
| 1.7. | Variante .....                                                      | 3 |
| 1.8. | Fournitures complémentaires .....                                   | 3 |
| 1.9. | Option - Prestations similaires .....                               | 4 |
| 2.   | Contenu du dossier de consultation .....                            | 4 |
| 2.1. | Pièces constitutives du DCE .....                                   | 4 |
| 2.2. | Modifications du DCE.....                                           | 4 |
| 2.3. | Renseignements complémentaires - Questions .....                    | 4 |
| 3.   | Durée du marché.....                                                | 4 |
| 4.   | Lieu d'exécution des prestations .....                              | 4 |
| 5.   | Modalités financières.....                                          | 5 |
| 6.   | Présentation de la candidature .....                                | 5 |
| 6.1. | Contenu de la candidature .....                                     | 5 |
| 6.2. | Groupements d'opérateurs économiques .....                          | 5 |
| 6.3. | Sous-traitance .....                                                | 5 |
| 6.4. | Candidature incomplète .....                                        | 6 |
| 6.5. | Documents transmis dans le cadre d'une consultation précédente..... | 6 |
| 7.   | Présentation de l'offre .....                                       | 6 |
| 7.1. | Contenu de l'offre .....                                            | 6 |
| 7.2. | Précisions sur la remise de l'annexe financière.....                | 6 |
| 7.3. | Précisions sur la remise du CRT .....                               | 6 |
| 8.   | Modalités de remise des plis .....                                  | 7 |
| 8.1. | Langue .....                                                        | 7 |
| 8.2. | Date limite de réception des plis.....                              | 7 |
| 8.3. | Délai de validité des offres .....                                  | 7 |
| 8.4. | Transmission des plis dématérialisés .....                          | 7 |
| 8.5. | Copie de sauvegarde .....                                           | 7 |
| 9.   | Ouverture et analyse des plis .....                                 | 8 |
| 9.1. | Analyse de la recevabilité des candidatures.....                    | 8 |
| 9.2. | Précisions - OAB .....                                              | 8 |
| 9.3. | Analyse des offres - décisions.....                                 | 8 |
| 10.  | Attribution du marché .....                                         | 9 |
| 11.  | Litiges et différends .....                                         | 9 |

# **1. Dispositions générales**

## **1.1. Objet de la consultation**

La présente consultation vise à la passation d'un marché ayant pour objet la prestation de blanchissage de linge pour certains établissements sur GHT Bourgogne méridionale.

## **1.2. Procédure applicable**

La consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R 2124-1, R 2124-2 et R 2161-2 à R 2161-5 et R2181-3 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'une procédure réservée aux structures du handicap en vertu de l'article L.2113-12 du code de la commande publique, seules les EA, ESAT ou entités équivalentes

## **1.3. Allotissement**

La présente procédure est allotie en 2 lots :

- Lot 1 : Blanchissage pour le CH Belnay à Tournus
- Lot 2 : Blanchissage pour le CH Mâcon

Chaque lot donne lieu à la contractualisation d'un marché distinct, signé avec l'entreprise titulaire du lot concerné. Ainsi, sauf précision contraire, toute mention au « marché » dans le présent RC fait référence à chaque lot indifféremment.

## **1.4. Type, forme, nature et montants**

Le présent RC vise à la passation de marché sous la forme d'accord-cadre de services à bon de commande, mono-attributaire, sans montant minimum et avec un maximum en valeur sur la durée totale de :

- 300 000€HT pour le lot 1
- 700 000€HT pour le lot 2.

Les prestations prévues au marché sont financées sur les fonds propres (budget principal) du pouvoir adjudicateur.

## **1.5. Classification**

Le marché est ventilé sous les codes CPV suivants :

- 98310000-9 : « Services de blanchisserie et de nettoyage à sec ».
- 98311000-6 : Services de ramassage de linge ;
- 98312000-3 : Services de nettoyage de textile ;
- 98315000-4 : Services de repassage.

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC.

## **1.6. Phases, tranches, PSE**

La présente consultation ne comprend ni phase, ni tranche, ni PSE.

## **1.7. Variante**

La présente consultation ne comprend aucune variante ; ni à l'initiative du pouvoir adjudicateur, ni à celle du soumissionnaire. Les variantes sont donc interdites. Toute remise de variante constitue une irrégularité de l'offre.

## **1.8. Fournitures complémentaires**

Le pouvoir adjudicateur pourra passer avec le titulaire, un marché sans nouvelle procédure de mise en concurrence en cas de besoin de fournitures complémentaires selon les conditions figurant au CCP.

### **1.9.Option<sup>1</sup> - Prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur pourra passer avec le titulaire un marché sans nouvelle procédure de mise en concurrence en cas de besoin de prestations similaires dans les conditions figurant au CCP.

## **2. Contenu du dossier de consultation**

### **2.1.Pièces constitutives du DCE**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation (RC) n°2026AO98013 commun à tous les lots
- Le cahier des clauses particulières (CCP) n°2026AO98013 commun à tous les lots
- L'Acte d'Engagement propre à chaque lot
- L'annexe financière propre à chaque lot ;
- Le Cadre de Réponse Technique (CRT) commun à tous les lots.

Le soumissionnaire reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis par le pouvoir adjudicateur dans le cahier des charges.

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) jusqu'à la DLRO spécifiée en page de garde du présent RC.

### **2.2.Modifications du DCE**

Les candidats ne peuvent en aucune manière apporter de modifications ou réserves au cahier des charges.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des plis, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2.3.Renseignements complémentaires - Questions**

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents de l'accord-cadre, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

## **3. Durée du marché**

Le marché sera passé pour une durée ferme de 12 mois à compter de sa date de notification.

Il est reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur moyennant un préavis de 4 mois. Soit une durée totale de 48 mois.

## **4. Lieu d'exécution des prestations**

- S'agissant du lot 1, l'enlèvement et la livraison du linge s'exécute sur le site du Centre Hospitalier de Belnay, sis 627 avenue Suzanne et Henri Vitrier 71700 Tournus ;

---

<sup>1</sup> Option au sens communautaire du terme

- S'agissant du lot 2, l'enlèvement et la livraison du linge s'exécute sur le site du Centre Hospitalier de Mâcon, sis 350 Boulevard Louis Escande 71000 Mâcon.

La prestation de nettoyage et emballage, s'exécute dans les locaux du titulaire ou de son sous-traitant dûment agréé par le pouvoir adjudicateur.

## 5. Modalités financières

L'ensemble des dispositions financières (prix, révisions, règlement, etc.) sont stipulées au CCP (articles 7 et 8 notamment)

## 6. Présentation de la candidature

### 6.1. Contenu de la candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants (communs à tous les lots sur lesquels il souhaite se présenter) :

- Déclaration de candidature, sous la forme des formulaires DC1 et DC2, ou sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME) ;
- Les éléments relatifs à la sous-traitance, le cas échéant, cité à l'article 6.3 ci-dessous.

### 6.2. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement (conjoint, solidaire) est laissée à la libre appréciation des candidats.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira une déclaration de candidature (DUME ou DC1/DC2).

### 6.3. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus à condition que plus de 50% du marché soit exécuté par un structure du handicap telles que citées à l'article L.2113-12 du code de la commande publique (EA, ESAT ou entités équivalentes)

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- Les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- Une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- Le formulaire [DC4](#) (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour, dûment complété et signé.

## **6.4. Candidature incomplète**

Le pouvoir adjudicateur peut demander au soumissionnaire dont la candidature est incomplète, de lui fournir les justificatifs manquants dans un délai précisé dans le courrier. Ce délai ne pourra être supérieur à 5 jours à compter de la date d'envoi du courrier, transmise par tout moyen permettant d'en constater la réception.

## **6.5. Documents transmis dans le cadre d'une consultation précédente**

Conformément à l'article R2143-14 du Code de la commande publique, les éléments constitutifs du dossier de candidature transmis par le soumissionnaire lors d'une consultation précédente peuvent, à l'exclusion de la lettre de candidature et de la déclaration du candidat individuel ou membre du groupement qui doivent être transmis à chaque fois, ne pas être à nouveau transmis, à la condition que ces documents soient toujours à jour. Si le pouvoir adjudicateur constate que ces documents ne sont plus valables, le soumissionnaire concerné sera invité à régulariser son dossier. En l'absence de régularisation, la candidature sera considérée comme irrégulière.

# **7. Présentation de l'offre**

## **7.1. Contenu de l'offre**

Au titre de son offre, le candidat remet à minima pour chaque lot sur lequel il souhaite soumissionner :

- L'Acte d'Engagement ;
- L'annexe financière<sup>2</sup>;
- Le Cadre de Réponse Technique (CRT)<sup>3</sup>

Ces éléments sont tous remis, intégralement complétés, sans aucune modification, rature, ajout, ou réserve. A défaut, l'offre peut être déclarée irrégulière.

## **7.2. Précisions sur la remise de l'annexe financière**

L'annexe financière sert notamment à l'analyse de la valeur financière des offres et au dimensionnement non contractuel du marché.

Elle contient des formules automatiques de calcul qu'il appartient au candidat de vérifier.

En cas d'erreurs de multiplication ou d'addition, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rectifier les montants sur la base des Prix Unitaires indiqués. Dans cette hypothèse, le jugement des offres se fera sur la base du montant corrigé.

L'annexe financière est remise en version tableur. Elle n'a pas besoin d'être convertie en PDF.

## **7.3. Précisions sur la remise du CRT**

Le soumissionnaire remplit intégralement chaque rubrique du cadre de réponse technique en apportant une réponse rédigée et adaptée pour chaque lot sur lequel il souhaite remettre une offre.

Le soumissionnaire devra répondre à l'ensemble des items indiqués dans ce CRT et dans l'ordre où elles sont listées.

Il peut remettre en complément un mémoire technique plus étayé. Le cas échéant, il synthétise sa proposition dans le CRT et précise les endroits de son mémoire technique qui détaillent sa réponse, en indiquant les paragraphes et pages concernés. Le soumissionnaire s'interdit de procéder dans le présent CRT à seulement faire un renvoi systématique à un document annexe.

Les éléments inscrits dans le CRT engagent les candidats pour la durée du marché. En cas de modifications, un accord devra être trouvé entre les différentes parties au marché et formalisé par le biais d'un avenant.

---

<sup>2</sup> Voir article 7.2

<sup>3</sup> Voir article 7.3.

## **8. Modalités de remise des plis**

### **8.1. Langue**

L'ensemble des éléments remis au titre de la candidature et de l'offre sont en langue française. A défaut, une traduction des documents devra être jointe.

### **8.2. Date limite de réception des plis**

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les offres reçues hors délai sont éliminées.

Il appartient aux candidats de tenir compte, lors de la transmission de leur pli, de la durée du téléchargement qui est fonction du débit d'accès internet dont ils disposent et de la taille des documents qu'ils souhaitent transmettre.

Tous les événements intervenant en salle des marchés sont horodatés par l'horloge du serveur du profil acheteur du pouvoir adjudicateur. Seule cette référence de temps fera foi en termes de qualification des plis hors délais.

Le pouvoir adjudicateur peut, conformément à l'article R2151-4 du Code de la commande publique, reporter la date limite de réception des plis proportionnellement à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

### **8.3. Délai de validité des offres**

L'offre est valable 120 jours calendaires à compter de la date limite de réception des plis.

En cas de besoin, l'acheteur peut demander aux soumissionnaires de proroger le délai de validité des offres via la plateforme PLACE. Si le soumissionnaire refuse de maintenir son offre, l'acheteur poursuit la procédure avec les seuls soumissionnaires ayant accepté la prorogation du délai de validité des offres.

### **8.4. Transmission des plis dématérialisés**

Les candidats doivent impérativement déposer leur dossier par voie dématérialisée sur le profil acheteur : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Aucune autre forme de transmission dématérialisée (courriel, clé USB...) ou matérialisée (courrier, ..) n'est acceptée.

L'accès au profil acheteur du pouvoir adjudicateur et le recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les formats utilisés dans les dossiers doivent impérativement être parmi les suivants afin que le pouvoir adjudicateur puisse les analyser sous peine de rendre leur candidature et/ou leur offre irrégulière sans qu'ils ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation :

.pdf      .xls      .doc      .ppt      .zip      .jpeg      .dwg      .html

### **8.5. Copie de sauvegarde**

A l'appui de la transmission de leur dossier par voie dématérialisée, les candidats peuvent également adresser au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support papier et/ou sur support physique électroniques (cd, dvd, clé usb,...). Cette copie de sauvegarde doit :

- Contenir tous les documents exigés dans le présent RC ;
- Etre placé impérativement dans un pli cacheté sur lequel est apposé le tampon de la société (nom et adresse) portant la mention suivante :

PRESTATION DE BLANCHISSAGE DE LINGE POUR LE GHT BOURGOGNE MERIDIONALE

COPIE DE SAUVEGARDE

CONSULTATION 2026AO99013 - NE PAS OUVRIR

Les copies de sauvegarde doivent être remises en main propre contre récépissé ou par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

CH Mâcon - Direction Achats Logistique - Cellule Marchés 350 bd Louis Escande - 71018 MACON CEDEX

Les dossiers électroniques qui ne sont pas accompagnés d'une copie de sauvegarde et dans lesquels un programme informatique malveillant a été détecté par le pouvoir adjudicateur ne sont pas ouverts et sont réputés n'avoir jamais été reçus.

Les dossiers électroniques qui n'ont pas pu être ouverts et qui ne sont pas accompagnés d'une copie de sauvegarde sont réputés n'avoir jamais été reçus.

## 9. Ouverture et analyse des plis

### 9.1. Analyse de la recevabilité des candidatures

Les capacités du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous :

- Nature juridique : le marché étant réservés aux structures du handicap en vertu de l'article L.2113-12 du code de la commande publique, seules les EA, ESAT ou entités équivalentes justifiant du Code NAF 88.10C sont autorisées à remettre une candidature ;
- Capacité économique et financière : déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat ainsi que la part du chiffre d'affaires en lien avec l'objet du marché, sur les trois derniers exercices disponibles (en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité).
- Capacité technique et professionnelle : Justification d'expériences significatives dans des prestations similaires à l'objet du marché dans un secteur hospitalier (public ou privé).

Sont éliminées les candidatures qui :

- Ne sont pas recevables en application des articles L 2141-1 à L 2141-6 du Code de la commande publique
- Ne justifient pas de la nature juridique imposée au titre des marchés réservés
- Ne présentent pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes

### 9.2. Précisions - OAB

Le pouvoir adjudicateur peut, en application de l'article R2144-2 du Code de la commande publique, demander au soumissionnaire des précisions, des compléments ou des justifications manquantes.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique. A défaut de justification satisfaisante, l'offre est éliminée.

### 9.3. Analyse des offres - décisions

Sont éliminées les offres qui sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Pour chaque lot de la présente procédure, l'acheteur attribue l'accord-cadre au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, dès lors qu'elle est régulière, en se fondant sur une pluralité de critères tels que suivants :

- **Prix** (note sur 40 pondération 40%) appréciée au vu du montant total estimatif HT du marché sur la durée totale, tel que figurant en annexe financière
- **Valeur technique** de l'offre (notée sur 50 pondérations 50 %) appréciée au vu des éléments remis dans le CRT, et elle-même pondérée en sous-critères :
  - SC1 (20%) Qualité des moyens humains déployés pour l'exécution des prestations afin d'en assurer la qualité et la fiabilité (volume d'ETP œuvrant, dispositif de fiabilisation des effectifs et de gestion de l'absence, etc.);
  - SC2 (20%) Qualité du dispositif déployé pour l'encadrement, le suivi, le pilotage des prestations en termes d'encadrement, mais aussi de dispositif de contrôle et de traçabilité des prestations.
  - SC3 (10%) Qualité des moyens matériels déployés pour l'exécution des prestations, notamment en termes de véhicules, machines, et produits ;

- **Valeur environnementale** : (note sur 10 pondération 10%) appréciée au vu des éléments remis dans le CRT au regard de la qualité des actions mises en œuvre pour réduire l'impact des prestations sur l'environnement en termes d'utilisation des ressources et de l'énergie, ainsi que de pollution de l'air et de l'eau

Les offres seront ainsi classées de la meilleure (note la plus proche de 100) à la moins bonne (note la plus proche de 0). En cas d'égalité entre deux candidats, celui qui aura la meilleure note sur le critère de la valeur financière sera classé en meilleure position.

## **10. Attribution du marché**

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, de lui retourner:

- Les attestations d'assurance reprises dans le CCP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

## **11. Litiges et différends**

En cas de litige, les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation et/ou auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de Dijon

Tél. : 03.80.73.91.00

Email : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).